



Direction de l'Aviation Civile
Grand-Duché de Luxembourg

INFORMATION NOTE ON DATA PROTECTION NOTICE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Authorisation for landing and take-off outside aerodromes Autorisations d'atterrissage et de décollage hors aérodrome

The purpose of this information note is to inform data subjects on the processing of their personal data by the Directorate of Civil Aviation ("DAC") in the context of authorisations for landing and take-off outside aerodromes.

This processing includes inter alia:

- the verification of the pilot's licence,
- the existence of other authorisations (aerial work, SPO,...).

Identity and contact details of the controller

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel.: 00352 247 74900
E-Mail: civilair@av.etat.lu

Purpose and legal basis for the processing

Personal data are processed for the purpose of the issuance of authorisations for landing and take-off outside aerodromes.

The legal basis for this processing is Grand-Ducal Regulation of 13 March 1993 prescribing the rules of the air and provisions applicable to air traffic, as amended.

Recipients (or categories of recipients) of the personal data

Personal data are accessible and processed by the DAC EA & A/D & ATM/ANS Department (airspace, aerodromes, air traffic management and national

La présente notice d'information a pour objet d'informer les personnes concernées sur le traitement de leurs données à caractère personnel dans le cadre des activités de la Direction de l'Aviation Civile (ci-après « DAC ») liées aux autorisations d'atterrissage et de décollage hors aérodrome.

Ces activités comprennent entre autres :

- la vérification des licences des pilotes,
- l'existence d'autres autorisations (travail aérien, SPO,...).

Identité et coordonnées du responsable de traitement

Direction de l'Aviation Civile (DAC)

4, rue Lou Hemmer
L-1748 Findel (Luxembourg)
Tel. : 00352 247 74900
E-Mail : civilair@av.etat.lu

Finalité et base juridique du traitement

Les données à caractère personnel sont traitées en vue de la délivrance des autorisations d'atterrissage et de décollage hors aérodrome.

La base juridique pour ce traitement est le Règlement grand-ducal modifié du 13 mars 1993 refixant les règles de l'air et les dispositions auxquelles est soumise la circulation aérienne.

Destinataires (ou catégories de destinataires) des données personnelles

Les données à caractère personnel sont accessibles et traitées par le Département EA & A/D & ATM/ANS (espace aérien, aérodromes,

supervisory authority), as well as by the DAC International relations and Economic affairs Department.

In case of activities falling under the scope of specialized operations (SPO), personal data are also processed by the DAC Air Operations Departments.

In some cases, personal data are also processed by the Administration de la Navigation aérienne.

The authorisations issued by the DAC and containing the name of the applicant are transmitted to the following entities:

- Administration de la Navigation aérienne,
- Communes concerned,
- Police grand-ducale,
- Parquet Général,
- Ministère du Développement Durable et des Infrastructures.

Transfer to a third country or international organisation

No personal data is transferred to a third country or an international organisation.

Period for which personal data will be stored

Personal data are stored for a maximum period of 10 years after the end of the mission or after the refusal of the authorisation.

Right to request access to and rectification or erasure or restriction of processing and to object to processing

The data subject has the right to request from the controller access to and rectification or erasure of personal data or restriction of processing concerning the data subject or to object to processing.

gestion du trafic aérien et autorité nationale de supervision) de la DAC, ainsi que par le Département des Relations internationales et des Affaires économiques de la DAC.

En cas d'activités tombant sous le champ d'application des exploitations spécialisées (SPO), les données à caractère personnel sont également traitées par le Département des Opérations aériennes de la DAC.

Dans certains cas, les données à caractère personnel sont également traitées par l'Administration de la Navigation aérienne.

Les autorisations délivrées reprenant le nom du requérant sont communiquées aux administrations et entités suivantes :

- Administration de la Navigation aérienne,
- Communes concernées,
- Police grand-ducale,
- Parquet Général,
- Ministère du Développement Durable et des Infrastructures.

Transfert vers un pays tiers ou une organisation internationale

Aucune donnée personnelle n'est transmise à un pays tiers ou à une organisation internationale.

Durée de conservation des données personnelles

Les données à caractère personnel sont conservées pendant une durée maximale de 10 ans après la fin de la mission ou le refus de l'autorisation.

Droit d'accès, de rectification, à l'effacement, à la limitation et d'opposition

Toute personne concernée peut demander quelles données à caractère personnel la concernant sont traitées par la DAC. Toute personne concernée a le droit de demander la rectification ou l'effacement ou la limitation du traitement des données à caractère personnel la concernant et le droit de s'opposer au traitement.

Right to withdraw consent at any time

Where the processing is based on consent of the data subject, the data subject has the right to withdraw consent at any time, without affecting the lawfulness of processing based on consent before its withdrawal.

Right to lodge a complaint with a supervisory authority

The data subject has the right to lodge a complaint with the national supervisory authority CNPD (*“Commission nationale pour la protection des données”*, <https://cnpd.public.lu/en.html>).

Nature of requirement to provide personal data and possible consequences of failure to provide these data

The provision of personal data is a statutory requirement. The data subject is obliged to provide these data in order to obtain the issuance of an authorisation for landing and take-off outside aerodromes. Failure to provide these data will prevent the issuance of the authorisation.

Existence of automated decision-making

Personal data processed by the DAC are not subject to automated decision-making.

Droit de retirer le consentement à tout moment

Si le traitement des données à caractère personnel est fondé sur le consentement de la personne concernée, celle-ci a le droit de retirer ce consentement à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

Droit de réclamation auprès d’une autorité de contrôle

La personne concernée a le droit d’introduire une réclamation auprès de l’autorité nationale de contrôle CNPD (*« Commission nationale pour la protection des données »*, <https://cnpd.public.lu/fr.html>).

Nature de l'exigence de fourniture de données personnelles et conséquences éventuelles d'une non-fourniture de ces données

L’exigence de la fourniture des données à caractère personnel revêt un caractère réglementaire. La personne concernée est tenue de fournir ces informations afin d’obtenir la délivrance de l’autorisation d’atterrissage et de décollage hors aérodrome. Le fait de ne pas fournir les données à caractère personnel requises à la DAC fera obstacle à la délivrance de cette autorisation.

Existence d’une prise de décision automatisée

Les données à caractère personnel traitées par la DAC ne servent pas à la prise d’une décision automatisée.

